

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: XYL CE 2000

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0028

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0020419-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

XYL CE 2000

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	BERKEM DEVELOPPEMENT
	Adresse	Marais Ouest 24680 Gardonne France
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0028	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0020419-0000	
Date de l'autorisation	04/04/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	11/06/2028	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ADKALIS
Adresse du fabricant	Marais Ouest 24680 Gardonne France
Emplacement des sites de fabrication	Marais Ouest 24680 Gardonne France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1283 - (RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)
Nom du fabricant	Arysta LifeScience Benelux SPRL
Adresse du fabricant	Rue de Renory 26/1 4102 Ougrée Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Dr Reddys Laboratories Limited Mitchell, Steanard Lane, Mirfield, WF14 8QB West Yorkshire Royaume-Uni
	Gharda Ltd; D, ½, MIDC, LOTE PARSHURAM TAL. KHED DIST. RATNAGIRI 415 722 MAHARASHTRA Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(RS)- α -cyano-3phénoxybenzyl-(1RS)-cis,trans-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate (cyperméthrine)		Substance active	52315-07-8	257-842-9	0,1
D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides	D-Glucopyranose, oligomeric, C8-10 glycosides		68515-73-1		0,72

2.2. Type de formulation

Liquide prêt à l'emploi (AL)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et un mélange de 5-chloro-2methyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Se laver soigneusement après manipulation.</p>

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter .

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste:Consulter un médecin.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Traitement préventif

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L.
Nom commun: Insectes à larves xylophages : capricorne
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Anobium punctatum
Nom commun: Insectes à larves xylophages : vrillette
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Lyctus brunneus
Nom commun: Insectes à larves xylophages : lycte brun
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Reticulitermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Soldats

Nom scientifique: Reticulitermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Nymphes|Insectes

Nom scientifique: Reticulitermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Ouvriers

Nom scientifique: Heterotermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Soldats

Nom scientifique: Heterotermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Nymphes|Insectes

Nom scientifique: Heterotermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Ouvriers

Domaine d'utilisation	Intérieur Traitement préventif - classe d'usage 1 Bois résineux et feuillus.
Méthode(s) d'application	Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation. - Application superficielle au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation.
Taux et fréquences d'application	CU1 : 200 g de produit par m ² de bois - 0 - CU1 : 200 g de produit par m ² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Le produit est emballé dans : - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L, 25 L, 30 L et 55 L en fer blanc* - Des fûts de 30 L et 200 L en PEHD - Des cuves de 1000 L en PEHD (*avec couche interne de vernis époxyphénol)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Traitement curatif

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L.
Nom commun: Insectes à larves xylophages: capricorne
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Anobium punctatum
Nom commun: Insectes à larves xylophages: vrillette
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Lyctus brunneus
Nom commun: Insectes à larves xylophages: lycte brun
Stade de développement: Larves|Insectes

Nom scientifique: Reticulitermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Soldats

Nom scientifique: Reticulitermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Nymphes|Insectes

Nom scientifique: Reticulitermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Ouvriers

Nom scientifique: Heterotermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Soldats

Nom scientifique: Heterotermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Nymphes|Insectes

Nom scientifique: Heterotermes spp.
Nom commun: Termites
Stade de développement: Ouvriers

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Traitement curatif / bois en service (dans des situations d'exposition répondant à la définition de classe d'usage 1)
Bois résineux et feuillus.

Méthode(s) d'application

Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par pulvérisation

-

Application superficielle : au pinceau, au rouleau, par badigeonnage et par

	<p>pulvérisation.</p> <p>Application par injection combiné au traitement superficiel - Application par injection combiné au traitement superficiel</p>
Taux et fréquences d'application	<p>300 g de produit par m² de bois - 0 - Application superficielle : 300 g de produit par m² de bois</p> <p>180 g de produit /m² de bois par injection (20 mL par trou, 9 trous par m²) - 0 - Application par injection dans la zone analytique (en combinaison avec un traitement superficiel uniquement) : 180 g de produit /m² de bois par injection (20 mL par trou, 9 trous par m²)</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Le produit est emballé dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des bouteilles de 1 L en fer blanc* - Des bidons de 5 L, 6 L et 20 L en fer blanc* - Des fûts de 24 L, 25 L, 30 L et 55 L en fer blanc* - Des fûts de 30 L et 200 L en HDPE - Des cuves de 1000 L en HDPE <p>(*avec couche interne de vernis époxyphénol)</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 6 pendant la phase d'application du produit par pulvérisation.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de catégorie III type 3 ou 4 pendant la phase d'application du produit par injection combinée à la pulvérisation.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker plus de 18 mois.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.

6. Autres informations

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.